

CTSC du 22 juin 2021 Télétravail en AC et SCN

Après deux GT les 15 avril et 27 mai, le projet d’instruction sur le télétravail en AC et dans les SCN était à l’ordre du jour du Comité Technique de Services Central de la DGCCRF... alors que des nouvelles règles concernant le télétravail sont abordées à la Fonction Publique et doivent se conclure avant l’été.

Pour mémoire, la DG souhaite préparer dès aujourd’hui la rentrée de septembre 2021 après une longue pause dans les demandes de télétravail, ce qui avait généré qu’il y a un stock importants de demandes en cours de validation.

Projet d’instruction télétravail

Le projet d’instruction a été adopté, les organisations présentes s’étant abstenu. L’instruction entrera en vigueur le 6 septembre (soit le premier lundi du mois, SIRHIUS étant organisé en semaines et non en mois).

[Vous trouverez la présentation du dispositif dans le compte-rendu du GT du 27 mai dernier.](#)

Pour Solidaraires, les deux groupes de travail sur le télétravail et en particulier celui du 27 mai consacré à la réécriture de l’instruction ont permis d’apporter de nombreuses améliorations sur la forme du texte, par exemple en permettant une meilleure information des collègues quant à leurs droits (voies de recours, accident du travail par exemple).

De plus, la DG s’est engagé à tenir un bilan de la phase d’initialisation début 2022.

Toutefois, un certain nombre de points continuent de poser problème :

- L’instruction devra être complétée avant le 1^{er} septembre des nouvelles dispositions de l’accord cadre Fonction publique... lequel ne devrait plus tarder. Cet accord prévoira (enfin) une indemnité forfaitaire couvrant une partie des frais induits par le télétravail (montant annoncé par la Fonction publique autour de 10 € par mois par jour de télétravail hebdomadaire, rangez le champagne et le caviar tout de suite !).

La DG a déclaré que les nouvelles dispositions seraient alors revues avec les organisations syndicales pour être intégrées dès leur entrée en application, si possible avant début septembre.

- Concernant l’équipement, Solidaraires revendique la fourniture de téléphones portables pour les collègues qui en font la demande, ainsi que la prise en charge par l’administration des frais d’adaptations nécessaires à un espace de travail optimal (fauteuil ergonomique, écran, table de travail, souris, clavier...) car un travail intensif sur un poste mal adapté peut engendrer des effets sur la santé (fatigues visuelles, Troubles Musculo-Squelettiques, stress). Une fois n’est pas coutume, les collègues en administration centrale ou dans les SCN se retrouvent moins bien lotis que celles et ceux dans certaines directions déconcentrées !

Pour les téléphones c'est niet. La DG a toutefois déclaré être favorable, si elle en avait les moyens, à la mise à disposition de certains périphériques. La solution « du futur » mise en avant par l'administration étant le ToIP, la téléphonie sur IP qui consiste à communiquer par la voix via un réseau informatique. Toute la question est de savoir quand ?

Pour les fauteuils, c'est plus compliqué, faute de crédits mais la DG renvoie à la future « indemnité télétravail » Fonction publique... Avec 10 € par mois pour les frais de connexion, chauffage/climatisation etc. il ne faudra donc pas avoir de trop grandes attentes !

La reconnaissance du droit à la déconnexion reste à ce stade très théorique. Solidaires sera vigilant sur la mise en œuvre effective de ce droit.

- Le fait que le supérieur hiérarchique puisse refuser une demande de télétravail lorsqu'il juge le lieu de télétravail trop éloigné du bureau laisse la porte ouverte à des interprétations très variables quant à l'appréciation du caractère raisonnable d'un délai... et donc à l'arbitraire !

Questions diverses

Affectation des stagiaires

Après avoir eu une première réunion, ... c'est silence total côté administration. Pour Solidaires, il est urgent d'avancer si on veut que cela s'applique pour la prochaine promotion.

En effet, le manque d'un minimum de règles prédéfinies a encore rendu l'affectation très compliquée à vivre pour nos collègues stagiaires, et s'est encore une fois conclue en classement au rang défini par la note obtenue lors de la scolarité, et des collègues ont préféré renoncé aux résidences qu'elles ou il souhaitaient plutôt que risquer d'aller au classement.

L'administration semble découvrir que les notes deviennent tellement importantes que tout le monde bachote et que l'ambiance en devient par moment très compliquée.

Solidaires a donc demandé et obtenu une réunion dès cet été pour avancer sur ce sujet avant l'arrivée de la future promotion. Il en va de l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos collègues stagiaires !

Promotions 2021

La sortie de la note sur les nominations au choix et les tableaux d'avancement s'est encore faite vendredi 18 juin... tard... juste avant un départ en week-end, laissant donc un délai de 12 jours pour répondre, 12 jours incluant donc 4 jours de week-end.

Pour Solidaires, ce délai est trop court. Avec une pensée pour les collègues qui préparent l'oral de B en A et devront faire une demande de nomination au choix, remplir le CV et la lettre de motivation tout en préparant le RAEP et l'oral pour l'examen professionnel de B en A.

De plus, certaines directions n'ont pas diffusées les notes, ce qui génère encore moins de temps pour y répondre.

Pour la DG, le nombre de postes pour des promotions qui devraient être effectuées en octobre est en augmentation par rapport à deux ans, ce qui est une amélioration.

La DG concède également que la date du 30 juin pose problème pour le B en A, étant donné

qu'il est maintenant demandé un CV et une lettre de motivation pour candidater. La sous-direction 2 va voir ce qu'il est possible de faire pour repousser la date butoir (il faut comprendre : « essayer de convaincre les directeurs et directrices en DD »).

Pour Solidaires, un report annoncé à la dernière minute posera également des problèmes, car il y aura inégalité de traitement entre les collègues qui auront envoyé leur dossier rapidement et les autres... C'est tout de suite qu'il faut donc décider de ce report !

PNE 2021

La DG a annoncé qu'un réajustement du PNE aurait lieu début juillet... Le bureau 1C a réuni les animateurs régionaux le 22 juin, les remontées ont été faites et sont en train d'être traitées... mais la baisse des objectifs ne devrait pas être significative selon la Direction Générale.

Pour Solidaires, il y a nécessité à faire une vraie revue du PNE qui doit se traduire par une réelle baisse afin de tenir compte tant de l'impact de la crise que des confinements, des tâches annexes (jauges, gestes barrières,...), ou de la crise sésame.

Les astreintes

Selon la DG il n'y a eu que peu d'astreintes depuis la mise en place du dispositif. Les agent-es qui ont été placés dans cette position ont vu apparaître des sommes sur leurs bulletins de salaires mais sans savoir comment elles avaient été calculées. La DG a reconnu que cela n'était effectivement pas satisfaisant et qu'une information serait dorénavant apportée.

Solidaires a également obtenu une réunion avec la Directrice Générale le 9 juillet prochain sur l'actualité CCRF et la crise. Une nouvelle occasion d'aborder l'actualité réglementaire, la charge de travail dans les services et les réorganisations.

En juillet et août, il n'y aura malheureusement pas de vacances pour la dégradation des conditions de travail des personnels CCRF !